



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Indonesie

Question écrite n° 7780

Texte de la question

M Theo Vial-Massat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Indonésie. Des informations concordantes indiquent que la dictature du général-président Suharto, qui a lancé depuis l'été dernier une nouvelle et féroce chasse aux démocrates, s'apprete à exécuter la quinzaine de prisonniers politiques condamnés à mort, encore en vie dans ses geôles. La disparition, à la suite d'un transfert, de l'un d'eux, l'ancien secrétaire général de la jeunesse communiste indonésienne, Sukatno, condamné à la peine capitale par le régime de Djakarta en 1971, laisse craindre que le massacre ait déjà commencé. La France ne peut rester indifférente à ces événements. La répression sanglante qui continue de frapper le peuple indonésien lui fait un devoir de sortir du silence qu'elle observe depuis des années sur les questions des droits de l'homme dans ce pays. Les exécutions qui se sont succédées depuis deux ans et celles qui se préparent aujourd'hui confirment suffisamment que cette attitude justifiée par le Président de la République lors de son voyage en Indonésie en septembre 1986 par la volonté « d'obtenir le résultat souhaité », ne peut constituer qu'un encouragement pour les bourreaux de Djakarta. Paris doit, au contraire, faire connaître sa plus vive réprobation à l'égard des pratiques criminelles des dirigeants indonésiens, prendre toutes les initiatives internationales nécessaires pour sauver les prisonniers politiques voués à la mort et obtenir leur libération immédiate. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français attache la plus haute importance au respect des droits de l'homme en Indonésie comme partout dans le monde. De concert avec les autres membres de la communauté européenne, il a exprimé sa réprobation des exécutions, qui sont intervenues en novembre 1988, de prisonniers condamnés il y a plus de quinze ans. Pour donner davantage d'efficacité à son action, la France entretient sur place une étroite concertation avec ses partenaires européens tant pour recueillir et échanger des informations que pour entreprendre des démarches communes. Le représentant de la présidence des Douze est intervenu à deux reprises à la fin de l'année dernière, la première fois pour effectuer la démarche déjà mentionnée, et la seconde, en décembre 1988, afin de demander à l'Indonésie de s'abstenir à l'avenir d'exécuter des condamnés impliqués dans la tentative de soulèvement de 1965. Les autorités de ce pays ont alors démenti les rumeurs selon lesquelles de nouvelles exécutions étaient sur le point de se produire.

Données clés

Auteur : [M. Vial-Massat Theo](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7780

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 90